



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 juin 2026 à 20 heures 30 minutes

Présents :

M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, M. GRANDJEAN Alain, Mme HOURAT Josiane, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

M. BARRALON Pierre donne pouvoir à M. LERAY Sylvain, Mme JANECZEK Lydie donne pouvoir à Mme LOZES Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : M. BARRALON Pierre, Mme JANECZEK Lydie

Secrétaire de séance : M. GARCIA Grégory

Président de séance : M. CUYALA-PROVENCE Rémy

M. CUYALA-PROVENCE Rémy, Maire, déclare la séance ouverte à 20h28, procède à l'appel et rappelle l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 19 Mai 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

2 - Nomination du secrétaire de séance

M. GARCIA Grégory est nommé secrétaire de séance.

3 - Election des délégués aux élections sénatoriales

M. le Maire donne lecture du déroulement du vote des délégués.

Sont candidats :

-Titulaires : BARNADAS Mathieu - CHANUT Michel - CUYALA PROVENCE Rémy – PÉRÈS Gérard

-Suppléants : GARCIA Grégory - LERAY Sylvain - LOPES DE BARROS Odile

M. PÉRÈS Gérard dit avoir envoyé un mail aux conseillers municipaux proposant sa candidature au nom de la pluralité. Il hésite à valider sa candidature puis s'inscrit.

Monsieur le Maire précise que Madame Chantal Sarniguet de par sa qualité de conseillère départementale dispose d'un droit de vote aux élections sénatoriales

M. GRANDJEAN Alain ne peut ni voter ni se présenter en raison de sa nationalité étrangère.

Le bureau électoral est présidé par M. le Maire et est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes.

Soit : Mme HOURAT Josiane, Mme SARNIGUET Chantal, Mme MERESSE Céline, Mme LOZES Sandrine

Résultats du vote à bulletins secrets :

Titulaires :		Suppléants :	
BARNADAS Mathieu :	13	GARCIA Grégory :	13
CUYALA PROVENCE Rémy :	13	LERAY Sylvain :	13
CHANUT Michel :	10	LOPES DE BARROS Odile :	13
PÉRÈS Gérard :	4	PÉRÈS Gérard :	1



Interruption de la séance à 20h49 pour envoyer le tableau des résultats à la Préfecture.

Reprise de la séance à 20h53.

Mme SARNIGUET Chantal souhaite être présente lors de la visite des candidats aux élections sénatoriales.
Monsieur le Maire lui répond que cela ne pose de problématique et qu'elle sera informée.

4 - Proposition de souscription d'actions à la SCIC présentée lors du conseil municipal du 19 mai 2026 par M. Yann VERHOYE

M. le maire donne la parole à M. CHANUT Michel qui présente le principe de souscription d'actions.

-40 parts à 10€ pour la souscription des collectivités

-10 parts à 10€ pour les particuliers

-20 parts à 10€ pour les entreprises

Il est proposé à l'assemblée que la commune d'Aignan devienne associée de la SCIC « Phare Ouest Energie » à hauteur d'une souscription de 40 actions d'une valeur unitaire de 10€, soit un montant total de 400€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

-D'approuver la souscription par la Commune de 40 actions de la SCIC Phare Ouest Energie, d'un montant nominal de 10 euros par part, pour un montant total de 400 €TTC.

-D'autoriser M. le Maire à signer tout acte, convention ou pièce nécessaire à la réalisation de la présente souscription, à effectuer les démarches d'enregistrement, et à représenter la Commune auprès de la SCIC.

-De charger M. le Maire de notifier la présente décision à la SCIC Phare Ouest Energie

-Le Conseil Municipal précise que la dépense correspondante sera inscrite dans une décision modificative à intervenir étant entendu que les crédits seront prévus en section d'investissement chapitre 26 article 266 Participations et créances rattachées à des participations pour les parts et au chapitre 27 article 274 Autres immobilisations financières pour le versement sur le compte courant d'associé.

-De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. BARRALON Pierre (représenté par M. LERAY Sylvain), Mme JANECZEK Lydie (représentée par Mme LOZES Sandrine)

Contre :

Abstention : M. GRANDJEAN Alain, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

5 - Désignation d'un délégué élu de la Mairie d'Aignan à la Commission d'Attribution des Logements et Occupation des Logements de l'OPH (CALEOL)

Il est proposé à l'assemblée la candidature de Monsieur le Maire comme délégué au sein de cette commission.

VOTE : Adopté à l'unanimité

6 - Projet de convention palombière Mr Visticot

En accord avec l'ONF, report du sujet pour avoir une convention plus complète.

7 - Présentation et validation - divers devis

Mr le Maire donne lecture de différents devis :

M. CHANUT Michel évoque le devis pour les panneaux de signalisation de Baignade du lac avec des panonceaux qui puissent se fondre dans le paysage. 3 panneaux de baignade interdite coté plage hors période estivale avec le numéro de l'arrêté et 3 panneaux baignade interdite coté bois et accrobranche avec le numéro de l'arrêté correspondant.

Présentation et validation - Fabrication de panneau "Baignade interdite"

Alec Collectivités 1 panneau	160,79 € HT + 39,00 € FDP HT soit 192,95€ TTC
Alec Collectivités 6 panneaux	1000,44 € HT + 39,00 € FDP HT soit 1200,53€ TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de l'entreprise Alec Collectivités pour un montant de 1000,44 € HT soit 1200,53€ TTC

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en section de fonctionnement du budget de la Commune - 81400



VOTE : Adopté à l'unanimité

Présentation et validation - devis gendarmerie

Réfection de toilette turc cellule garde à vue

M. LACOSTE Franck 1 736,00 € HT soit 2 083,20 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de M. LACOSTE Franck pour un montant de 1 736,00 € HT soit 2 083,20 € TTC

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense sera effectuée sur le budget fonctionnement de la commune - 81400

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 3)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. GRANDJEAN Alain, Mme SARNIGUET Chantal, M. BARRALON Pierre (représenté par M. LERAY Sylvain), Mme JANECZEK Lydie (représentée par Mme LOZES Sandrine)

Contre :

Abstention : M. PÉRÈS Gérard

8 - Présentation et validation - Certification de Gestion durable des Forêts PEFC

M. le Maire donne la parole à M. CHANUT Michel qui présente la certification.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune de s'engager (ou de renouveler son engagement) au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De s'engager (ou de renouveler son engagement) dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'Aignan possède en Occitanie.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer :

170,68ha sous aménagement (c'est-à-dire sous Régime forestier et sous gestion ONF)

5 770m² HORS aménagement* (*ce ne sont pas les surfaces non productives mais celles qui ne sont pas sous gestion ONF dites HORS Régime Forestier)

- De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles elle est engagée pourront être modifiées. Une fois informée de ces éventuels changements, la commune aura le choix de poursuivre son engagement ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie.
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur
- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement

VOTE : Adopté à l'unanimité

9 - Présentation et validation - questionnaires mutuelle communale

M. le maire donne la parole à M. LERAY Sylvain pour la présentation des questionnaires préparés dans le



cadre du projet de mutuelle communale.

M. CHANUT Michel demande si la diffusion pour les aignanais sera effectuée par le bulletin municipal

M. LERAY Sylvain indique que pour les particuliers oui et que lui s'occupera d'aller voir directement les professionnels.

Les retours sont attendus pour le mois de septembre, il est proposé la date du 15 septembre maximum.

A ce jour, seul AXA a été rencontré. Ce n'est pas significatif et assez restrictif (+60 ans, agriculteurs, prix de base -20%).

La suite du projet se fera en fonction du retour des questionnaires.

M. GRANDJEAN Alain pose la question au sujet de la sortie du prochain Bulletin Municipal à venir.

M. le Maire précise à M. GRANDJEAN que la nouvelle municipalité est installée depuis un peu plus de deux mois et que le dernier bulletin a été réalisé par l'ancienne mandature. Le premier bulletin est souhaité le plus tôt possible, les élus en charge de ce dossier y travaillent. M. le Maire demande à l'ensemble des membres de l'assemblée de faire connaître tout projet d'article ou demande de parution pour ce prochain bulletin.

Après débats,

Il est proposé, après la présentation effectuée lors du dernier conseil municipal et des documents joints en annexes à la convocation du conseil municipal, de valider le principe de travailler sur le projet de la mutuelle communale ;

Il est proposé à l'assemblée de valider les questionnaires ;

Il est proposé au conseil municipal de le diffuser par le biais du prochain bulletin municipal ;

VOTE : Adopté à l'unanimité

10 - Changement de nom des commissions et mise en place des comités techniques

M. le maire donne la parole à M. BARNADAS Mathieu pour présenter la modification des commissions et la mise en place des Comités Techniques.

Ce changement sera diffusé dans le bulletin municipal avec comme date butoir pour les inscriptions en Mairie le 15 Septembre.

L'appellation des commissions sera changée en Groupe de travail pour permettre la participation de 2 non élus parmi les candidats de la liste de M. PROVENCE ainsi que 2 non élus parmi les candidats de la liste de M. PÉRÈS, mais également de pouvoir y intégrer 2 membres des Comités Techniques qu'ils représenteront.

Les Comités Techniques seront composés d'administrés et un élu qui en sera membre, les administrés devront s'inscrire en mairie avant le 15 septembre 2026 s'ils souhaitent y participer en précisant dans lequel ils voudront participer. Lors de la première installation, il sera procédé à la nomination au sein du CT de deux référents qui seront intégrés au sein du groupe de travail correspondant.

Il est proposé à l'assemblée de modifier l'appellation commission en groupe de travail à l'exception de la commission Pilotage des ressources qui n'intégrera aucune personne non élue compte tenu de la nature des dossiers qu'elle examine et de mettre en place les comités techniques.

VOTE : Adopté à l'unanimité

11 - Conditions de soutien aux projets photovoltaïques : Réflexion et définition des critères

M. le Maire donne la parole à M. BARNADAS Mathieu pour la présentation d'un diagramme.

La chambre d'agriculture s'est rapprochée des collectivités et a proposé une cartographie des parcs photovoltaïques (axe Lectoure-Saron). Nous ne serions pas concernés (périmètre AOC).

Ce diagramme permettra aux élus de fonder leur décision pour soutenir ou non les projets photovoltaïques ou agrivoltaïques émergeant sur notre commune.

La décision du conseil devra être fondée sur le respect de l'intérêt général au niveau du territoire communal.

Définitions proposées :

- terres incultivables : terres situées sur des terrains à forte déclivité et/ou fortement accidentés

- impact paysager neutre : aucune gêne visuelle quel que soit le côté par lequel on aborde le terrain d'implantation du projet

- potentiel agricole fort : le terrain d'implantation du projet se situe en zone agricole à fort potentiel (ex : terrain en plaine)

Il est proposé à l'assemblée de valider le diagramme d'aide à la décision tel que présenté

VOTE : Adopté à l'unanimité

12 - Présentation et avis - Projet parc agrivoltaïque porté par la société Reden

M. le Maire et M. BARNADAS Mathieu rappellent à l'assemblée le projet de parc photovoltaïque porté par la



société Reden au lieu-dit "Le Sous".

Il indique à l'assemblée avoir reçu en mairie, suite à la réception de différents courriers émanant de riverains, la société Reden, le propriétaire ainsi que cesdits riverains.

A la suite de la présentation du compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie le 1er Juin 2026 avec l'ensemble des riverains impactés par le projet, il est proposé au Conseil Municipal de rendre un avis défavorable concernant ce permis de construire afin qu'il soit transmis à la DDT, à la CCAA et au Pays du Val d'Adour.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, M. GRANDJEAN Alain, Mme HOURAT Josiane, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. BARRALON Pierre (représenté par M. LERAY Sylvain), Mme JANECEK Lydie (représentée par Mme LOZES Sandrine)

Contre :

Abstention : M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

13 - Délibération - Terrain habitat partagé

M. le maire donne lecture du courrier de l'association Habitat Partagé sur Aignan.

Il donne également lecture de l'ensemble des engagements pris entre l'association et la commune d'Aignan :

- La commune d'Aignan par son conseil municipal s'engage à donner à l'OPH, par le biais d'un acte notarié, la totalité de la parcelle E 953 mais également une partie des parcelles E994, E993 et E992, le découpage de ces trois dernières parcelles respectera le tracé schématisé par les pointillés bleus sur le plan présenté ci-dessus.
- Un Permis de Construire modificatif devra être déposé afin de pouvoir borner le terrain, la vente ne pourra s'effectuer que lorsque le permis modificatif sera validé par les services du Pays Val d'Adour.
- Un bornage devra être réalisé conformément à ce tracé, il sera à la charge de l'association conformément à l'engagement pris dans le courrier présenté. La Mairie devra être avisée de la date prévue pour le bornage.
- La totalité des frais d'acte de cession seront à la charge de l'association.
- L'ensemble des coûts liés aux extensions des réseaux (EDF, Eau, Assainissement collectif, fibre, défense incendie) seront à la charge de l'association ou de l'OPH.
- L'extension du réseau d'assainissement collectif devra se faire par la voie communale du chemin du Castex, l'OPH ou l'association devra soumettre le projet de raccordement à la Mairie pour validation.
- Dans le cas où le projet gendarmerie serait réalisable sur les parcelles restantes, la Mairie d'Aignan se désengage de toute responsabilité concernant l'impact possible des ondes liées aux moyens radio de la gendarmerie.
- Afin que le permis de construire n°0320012500005 déposé le 4 novembre 2025 puisse obtenir un avis favorable, une dérogation prévue par les articles L152-6 et L 152-6 5° du code de l'Urbanisme concernant les limites au regard de la zone agricole est notifiée dans l'arrêté signé en date du 18 mai 2026, la Mairie se désengage de toute responsabilité concernant l'impact du traitement des vignes par rapport aux futurs habitants.
- Concernant l'aménagement de la mobilité douce jusqu'au village, la commune n'est pas en capacité financière de porter ce projet. Dans le cas où l'association, le Département du Gers où l'OPH souhaitent que ces travaux se réalisent, une prise en charge de l'ordre de 65 à 80% sera nécessaire (subventions, dons...), dans le cas contraire la municipalité ne portera pas ce projet.
- Dans l'acte notarié il sera notifié que si le 31 décembre 2027 les travaux n'ont pas démarré sur les parcelles cédées, l'OPH devra rétrocéder l'ensemble des parcelles attribuées à la commune d'Aignan.

M. PÉRÈS Gérard précise que c'est une zone agricole et non viticole.

M. CHANUT Michel demande à M. PÉRÈS Gérard et Mme SARNIGUET Chantal si la date du 31 Décembre 2027 convient. Réponse est faite que oui.

M. PÉRÈS Gérard et Mme SARNIGUET Chantal étant partie prenante dans l'association ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé décide :

- **De valider** l'ensemble des éléments présentés ci-dessus.
- **D'autoriser** le M. le Maire à signer l'ensemble des documents prévus par cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. BARRALON Pierre (représenté par M. LERAY Sylvain),



Mme JANECEK Lydie (représentée par Mme LOZES Sandrine)
Contre :
Abstention : M. GRANDJEAN Alain
N'ont pas pris part au vote : M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

14 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

					HT	TVA	TTC
DEC08-2026	Signature du devis N°D2026223	13/05/2026	Sarl Frank Pesquidoux	Remplacement de deux manivelles à la Chrysalide	134,00 €	26,80 €	160,80 €
DEC09-2026	Signature du devis N° R2026-0505	15/05/2026	Rempart	Signalétique du patrimoine	195,00 €	Pas de TVA	195,00 €
DEC10-2026	Signature du devis N°5026	15/05/2026	SASU Provence	Remplacement pneu tondeuse	78,20 €	15,64 €	93,84 €
DEC11-2026	Signature du devis N°008901243	19/05/2026	PPG distribution	Peinture piscine	247,80 €	49,56 €	297,36 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

15 - Questions diverses

- Marche blanche Dimanche à 15h à Fleurance portée à connaissance de l'assemblée.
- Courrier de M. PALACIN ainsi que réponse lus par M. le maire.
- Ordonnance de clôture de l'instruction de l'accident du lac.
- Information SCOT : Séminaire des Maires prévu le 18 Juin 2026.
- M. CHANUT Michel informe qu'il a été réélu au syndicat Midour Douze pour 6 ans et a réalisé un compte rendu de la tenue de la réunion d'installation du syndicat.
- TOBOGGAN : mise en place par Dartus levage les 16 et 17 juin. Livraison par semi.
- Présentation par Mme LOZES Sandrine de la mise en place du bureau du Siebag : 9 000 abonnés, 49 communes, 9 châteaux d'eau, budget 4 millions d'euros.
- M. BUFFALAN élu avec 35 votes.
- Le Président du syndicat a précisé son souhait de garder le syndicat en régie.
- Présentation de la mise en place du bureau du SICTOM par M. Sylvain Leray, modification des horaires d'ouverture du 29 Juin au 29 Août de 7h à 13h30 sauf mardi et jeudi fermé.
- Projet CITEO : matériel de collecte pour base de loisirs et lieux sportifs.
- Possibilité et réflexions engagées par la Mairie et le Sictom pour la création d'un composteur collectif sur notre commune.
- Le Sictom travaille à la demande de la Mairie d'Aignan sur la mise en place d'un container à verre à Lartigue
- Présentation des possibilités pour un possible projet de ressourcerie à Aignan AG2I à Eauze et Aire/Adour
- Information par M. BARNADAS Mathieu de l'application informatique de gestion des logements vacants. Un compte vient d'être créé, cela fera l'objet d'une présentation et d'un travail lors de la prochaine commission.
- Information concernant les travaux réalisés à la piscine par Monsieur le Maire, les murs et les margelles ont été repeints par les agents communaux afin de la remettre en état. Merci à eux pour ce magnifique travail.
- M. le Maire a rencontré les gérants de la Guinguette du Lac le 22 Mai 2026, il nous fait donc un retour sur cette réunion d'échanges avec eux. Une demande leur a été formulée pour connaître leurs possibilités concernant une ouverture en Juin et en Septembre, il a été expliqué par les gérants que pour eux ce n'était pas possible lié à leurs activités sur le circuit à Nogaro et que pour eux mettre des employés pour une ouverture en juin et septembre cela ne sera pas rentable pour eux. Il a été donc proposé la possibilité que des foodtrucks puissent s'installer en dehors des dates d'ouverture de la Guinguette, cette solution sera travaillée par la municipalité afin de trouver des Foodtrucks qui puissent s'installer.
- M. GRANDJEAN Alain informe sur les accidents et la vitesse excessive à Aignan. Il indique ne pas avoir démissionné ni en avoir l'intention en réponse aux rumeurs dont il a eu l'écho.
- Mme SARNIGUET Chantal demande la diffusion de la lettre envoyée de la part de Mme SAITER à l'ensemble des élus. Il est répondu à Mme Sarniguët qu'elle recevra par mail la copie de cette lettre.
- Mme SARNIGUET Chantal demande également où en sont les travaux de la Boulangerie. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce chantier est bien plus compliqué qu'il n'y paraît et que l'explication donnée par le passé sur le fait que ce chantier allait bien se passer n'est pas exacte. Une réunion est programmée le 26 Juin à 9h30 avec les experts des assurances et les divers intervenants afin de discuter de l'ensemble des problématiques en vue d'une reprise des travaux le plus rapidement possible.
- M. CHANUT Michel donne l'information d'une réunion à laquelle il a participé notamment concernant les rejets des stations, la signature d'un contrat de projet entre agence de l'eau et département des Landes.
- Michel Chanut fait un compte-rendu du Conseil Communautaire du 1 juin 2026 à Riscle.
- Les rosiers de l'école ont été enlevés et replantés dans une jardinière derrière Carrefour par les agents techniques, cette jardinière était envahie par la végétation, elle a été nettoyée et les rosiers installés



Il donne également le compte-rendu du Conseil Communautaire.

-UVTF : adjoint au Maire de Ceret élu.

-M. PÉRÈS Gérard indique qu'un arbre est à enlever à la digue du lac.

Il demande également combien il y a d'agents contractuels. Réponse est donnée : 2.

-Mme HOURAT Josiane indique que le plancher de la médiathèque est à voir.

-Le prochain conseil municipal est fixé au 2 Juillet 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h14.

Le secrétaire de séance,

Grégory GARCIA

Fait à AIGNAN

Le Maire,

Rémy CUYALA-PROVENCE

